

PLAN D'ÉTUDE NUMÉRIQUE : DES CONDITIONS INDISPENSABLES

Le Syndicat des Enseignant·es Romand·es a pris acte avec satisfaction de la révision du Plan d'étude Education numérique adoptée par le CIIP ce printemps. Ce PER EdNum s'adapte aux réalités actuelles du numérique. Le fait que le PER ait été déclaré évolutif dès son entrée en vigueur a permis cette adaptation. Cela pourra aussi être le cas pour les autres domaines si nécessaire.

Le SER tient à saluer la position de la CIIP pour qui « *le PER révisé contribue à identifier les activités auxquelles le support digital apporte une plus-value. L'objectif de réserver des espaces libres de toute sollicitation numérique restera d'actualité, en particulier pour que les relations directes entre les élèves eux-mêmes, ainsi qu'entre les élèves et leurs enseignant·e-s puissent apporter tous leurs bénéfices.* » Cette position rejoint les valeurs humanistes prônées par le SER. De plus, la sensibilisation aux différentes possibilités qu'offrent les multiples supports numériques, ainsi qu'à leurs règles spécifiques prévues par le nouveau PER EdNum est une nécessité, et le SER ne peut qu'être satisfait de ce choix.

Cependant, pour le SER, si l'adoption de ce PER EdNum (ou PER révisé) est une étape importante, de nombreux éléments en vue de sa complète et totale implantation doivent encore être clairement définis et appliqués. Les conditions-cadres matérielles et organisationnelles décrites dans le rapport de consultation (formation initiale et continue de tou·tes les enseignant·es, moyen d'enseignement, mise à disposition d'infrastructures sécurisées et adaptées aux enseignant·es et aux élèves, personnes ressources au niveau pédagogique et/ou technique, ...) doivent impérativement être mises en œuvre avant l'introduction complète de ce PER révisé. Sans cela, le risque d'une introduction partielle pouvant mener à un échec avec des répercussions sur plusieurs années est bien réel.

En ce sens, le déploiement par étapes de l'éducation numérique dans les classes est une décision positive, mais il doit être réalisé après une formation complète et adéquate du corps enseignant. La généralisation des équipements nécessaires dans les écoles et les classes doit être accélérée. De même, un programme d'entretien et de renouvellement de ce matériel doit aussi être adopté. Des personnes ressources formées doivent être accessibles dans les établissements pour le soutien aux professionnel·es et aux jeunes. Les élèves, dès le cycle 2, et les enseignant·es doivent être équipé·es personnellement.

Comme pour les autres disciplines, l'Education numérique doit bénéficier d'un moyen d'enseignement romand utilisé dans tous les cantons. Le SER invite donc la CIIP à adopter, à brève échéance, un MER EdNum qui remplacera, dès son introduction, les différents moyens d'enseignement cantonaux déjà utilisés dans cette phase transitoire.

À travers son communiqué, la CIIP semble rassurante sur ces éléments. Cependant, il s'agit d'aller au-delà des mots et de concrétiser rapidement ceux-ci. Le SER continuera donc à exiger une approche et une mise en place coordonnées de ce nouveau PER EdNum dans l'espace romand de la formation.

Contact : Samuel Rohrbach, président : s.rohrbach@le-ser.ch ; 079 251 22 42

Olivier Solioz, vice-président : o.solioz@le-ser.ch ; 079 286 67 90